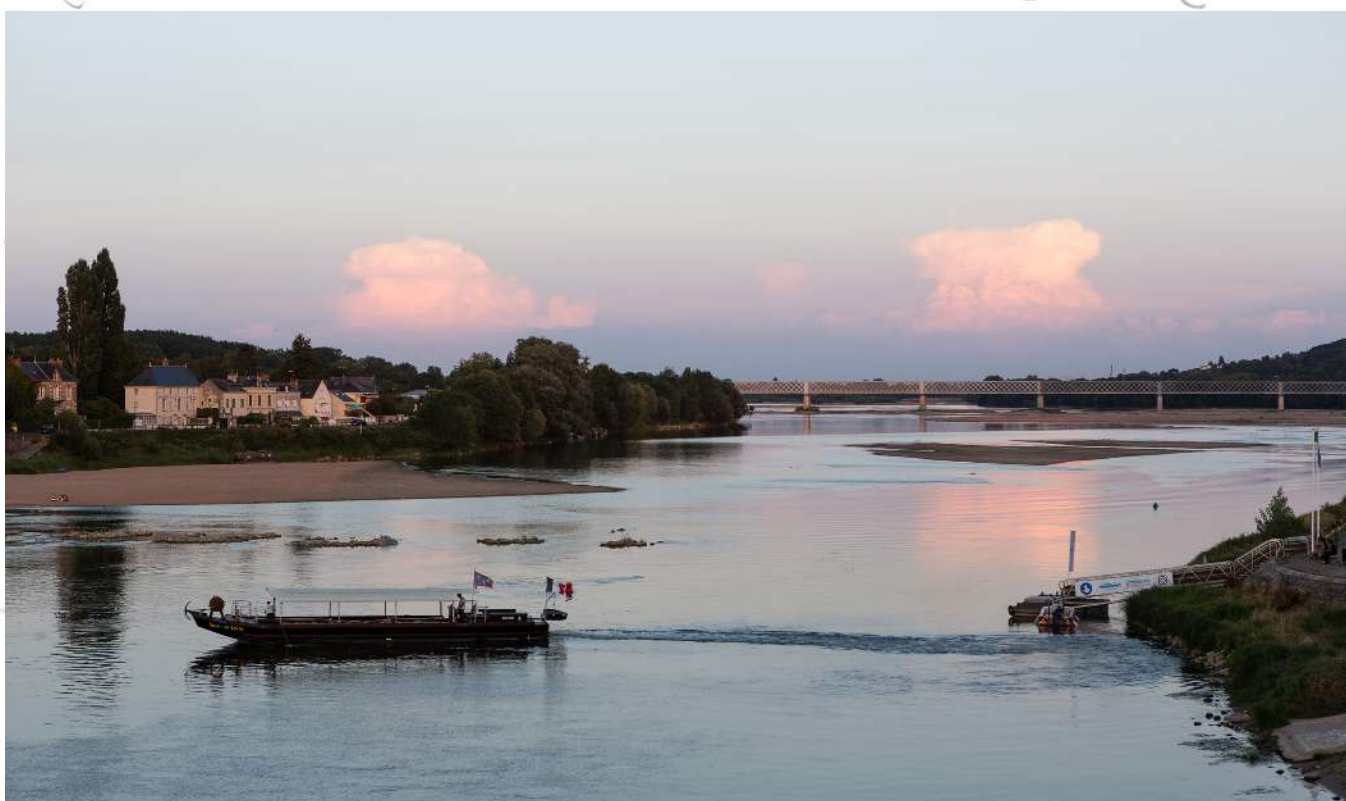


CONSULTATION SUR LES ENJEUX DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE POUR LA PÉRIODE 2028 – 2033

SYNTHÈSE DE LA CONTRIBUTION DU CESER



18 mars 2025



En tant qu'assemblée consultative de la région Pays de la Loire représentant les différentes composantes de la société civile organisée, le CESER des Pays de la Loire a souhaité répondre à la consultation lancée par le comité de bassin Loire-Bretagne sur les enjeux identifiés pour élaborer les futurs plans de gestion des eaux (SDAGE) et des risques d'inondations (PGRI) 2028-2033.

SUR LES ENJEUX ET PISTES D' ACTIONS LIÉS À LA GESTION DE L'EAU :

Le CESER salue un document très ambitieux et le choix d'une vision systémique aujourd'hui indispensable pour aborder les enjeux climatiques et environnementaux.

Le CESER a apprécié la présentation des sept enjeux de manière indissociable, tous d'égale importance, sans nuire à la fluidité du document et à son fil conducteur.

Globalement, quelles que soient les actions évoquées, le CESER note que les acteurs concernés ne sont pas très bien identifiés et cités, ce qui donne un côté très abstrait aux actions proposées. De plus, le lien avec les acteurs de la santé n'est pas assez mis en évidence comme un axe d'amélioration et ce sur plusieurs enjeux dont surtout celui de la qualité de la ressource en eau.

Le CESER insiste sur le fait que le défi culturel majeur à relever réside sans doute dans la recherche de nouveaux modèles de développement, production et consommation, impliquant une approche moins prédatrice du milieu naturel et de ses ressources. C'est pourquoi il appuie toutes les actions liées à l'accompagnement des acteurs dans le changement de leurs pratiques.

De par la diversité de ses membres, **le CESER attache une réelle importance au développement de politiques et d'actions qui réunissent les acteurs et les citoyens**, permettant d'agir rapidement, avec des solutions à court terme, dans une option de durabilité des résultats, obtenus par une acceptation et appropriation par le plus grand nombre.

Enfin, le CESER considère qu'**une démarche d'évaluation des actions du SDAGE**, principe insuffisamment posé dans le document, **permettrait de mieux appréhender les raisons qui ont poussé à ce que les chiffres de qualité des eaux ne s'améliorent pas aussi rapidement que souhaité.**



Le CESER a par ailleurs émis plusieurs observations spécifiques aux différents enjeux :

- **Enjeu climat** : les objectifs d'atteinte du bon état des masses d'eau sont interdépendants de ceux d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique. Au regard de l'évolution rapide du climat et du contexte géopolitique mondial, le CESER insiste sur la nécessité de **bien intégrer les impacts sociaux et économiques** générés par les actions sur l'adaptation.
- **Enjeu connaissance** : le CESER apprécie que la connaissance soit dans le nouveau SDAGE un enjeu à part entière. Il approuve également le fait de conditionner le financement public à la production de données compatibles et partageables avec les outils publics de bancarisation. Le CESER propose de retirer des actions à mettre en place dont la production d'un « aquascore » portant plusieurs inconvénients majeurs à ses yeux.
- **Enjeu solidarités** : des concertations sont à mettre en place entre les différents lieux de gouvernance existants et la compatibilité des documents d'aménagement et d'urbanisme avec le SDAGE et les SAGE est à renforcer. La place et le rôle des Commissions Locales de l'Eau (CLE) sont à réaffirmer.
- **Enjeu milieux aquatiques** : le CESER a proposé divers amendements insistant sur la **nécessité à agir à la source des dégradations pour préserver les fonctionnalités naturelles, avec une réelle politique d'évaluation des actions mises en œuvre.**
- **Enjeu sobriété** : dans la continuité de ses précédents travaux et productions, le CESER insiste sur le fait qu'au-delà de la préservation, il faut d'abord **œuvrer pour limiter l'usage de la ressource eau**. Plusieurs sujets sont, de fait, soulignés : lutte contre les pertes d'eau dans les réseaux, prélèvements avec rejets d'eau d'une moindre qualité (température), agriculture, tourisme, loisirs ... Il encourage à une **gouvernance partagée sur le stockage des eaux** en périodes de hautes eaux.
- **Enjeu qualité** : le CESER insiste sur la nécessité d'un accompagnement réel et collectif des professionnels via des politiques de production et de consommation partagées. La suppression totale des intrants sur les zones de captage prioritaire doit constituer un objectif à terme. Le CESER souligne l'**importance des actions sur la qualité**, compte-tenu de la rémanence des produits dans l'eau.
- **Enjeu estuaire et littoral** : le CESER apprécie la vigilance sur le cumul des pressions exercées en amont avec l'augmentation de la population sur le littoral.



SUR LES QUESTIONS CLÉS LIÉES AU RISQUE INONDATION :

Le CESER émet un avis favorable sur le document. Le choc climatique à venir s'ajoute aux défis à relever et le CESER souligne l'effort important à mener pour parvenir à une articulation des politiques publiques et à une gouvernance non pyramidale.

La culture du risque n'est « pas dans nos habitudes ». Ainsi, le **CESER suggère d'insister sur l'éducation des jeunes générations aux risques**, notamment en milieu scolaire.

Plusieurs questions mériteraient d'être davantage prises en compte dans le document : les risques industriels, le financement des travaux, les déplacements de populations et des entreprises.

Le CESER insiste enfin sur la **nécessité de solidarité entre zones exposées et zones moins à risques**.

[Lire la contribution intégrale](#)

Directrice de publication : Marie-Thérèse Bonneau — Co-directeur de publication : Julian Lamare — Rédactrice en chef : Sylvie Boutin — Rédacteurs : Sophie Descarpentries et Sébastien Proeschel - Crédits photos : © Région Pays de la Loire / M. Gross, © Pexels / Tom Fournier — Création et exécution graphique : CESER des Pays de la Loire.

CESER des Pays de la Loire, 1 rue la de Loire, 44966 Nantes CEDEX 9

Contact : Tél. 02 28 20 55 80 et ceser@paysdelaloire.fr